

Le vote européen

2004-2005

De l'élargissement
au référendum français

Sous la direction de

Pascal Perrineau



SCIENCES PO

LES PRESSES

Extrait de la publication

Le vote européen **2004-2005**

Le vote européen **2004-2005**

*De l'élargissement
au référendum français*

sous la direction de
Pascal Perrineau

Catalogage Électre-bibliographie (avec le concours des Services de documentation de la FNSP)

Le vote européen 2004-2005. De l'élargissement au référendum français / Pascal Perrineau (dir.) – Presses de Sciences Po, 2005. – (Collection Chroniques électorales.) ISBN 2-7246-0965-4

RAMEAU :

– Vote : recherche : pays de l'Union européenne

– Droit constitutionnel (droit européen)

DEWEY :

– 324.6 : Vie politique. Histoire et géographie des élections.

– 341.23 : Droit des organisations internationales – Organisations de l'Union européenne

Public concerné : public intéressé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

Liste des auteurs

BOISSIEU Laurent de, journaliste politique et créateur du site <http://www.france-politique.net>.

BOY Daniel, directeur de recherche FNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF).

CHICHE Jean, ingénieur de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF).

COLOMÉ Gabriel, professeur à l'Université autonome de Barcelone, secrétaire de l'Institut de Ciències Politiques i Socials (ICPS).

DE WINTER Lieven, professeur à l'Université catholique de Louvain et à la Katholieke Universiteit Brussel, directeur du Centre de politique comparée (UCL).

GERSTLÉ Jacques, professeur au département de science politique de la Sorbonne (Paris I), membre du Centre de recherches politiques de la Sorbonne.

GRUNBERG Gérard, directeur de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), directeur scientifique de Sciences Po.

HANLEY David, professeur d'études européennes à l'Université de Cardiff.

HEARL Derek, professeur de politique européenne, Département de relations internationales, Université de la Méditerranée Orientale, Famagouste, Chypre Nord.

MINKENBERG Michael, professeur de science politique à l'Université Viadrina, Francfort-sur-l'Oder.

MOSCHONAS Gerassimos, professeur de science politique à l'Université Panteion (Athènes).

MUXEL Anne, directeur de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF).

NEUMAYER Laure, maître de conférences au département de science politique de la Sorbonne (Paris I).

PERRINEAU Pascal, professeur des Universités à l'Institut d'études politiques de Paris, directeur du Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF).

Table des matières

<i>Introduction</i> / LA VALSE HÉSITATION ENTRE VOTE EUROPÉEN ET VOTE NATIONAL <i>Pascal Perrineau</i>	11
• Que nous apprennent les élections de juin 2004 ?	12
• À la recherche d'une autre Europe en 2005 ?	15
<i>Chapitre 1</i> / LES CAMPAGNES ÉLECTORALES EUROPÉENNES OU « L'OBLIGATION POLITIQUE RELÂCHÉE » <i>Jacques Gerstlé, Laure Neumayer</i> <i>et Gabriel Colomé</i>	17
• Un échantillon représentatif ? L'Espagne, la France, la Pologne et la République tchèque	18
• Des campagnes « escamotées »	22
• La prédominance des enjeux politiques internes dans des agendas fragmentés	30
• Perceptions publiques et démobilisation électorale	37
<i>Chapitre 2</i> / LES ABSTENTIONNISTES LE PREMIER PARTI EUROPÉEN <i>Anne Muxel</i>	45
• Le paysage européen de la participation électorale	49
• Les raisons de l'abstention liées aux contextes nationaux	55
• S'abstenir et/ou voter, vers un nouveau type d'électeur européen ?	61

Chapitre 3 / LA DROITE RADICALE

DIVISIONS ET CONTRASTES

Michael Minkenberg et Pascal Perrineau 77

- La droite radicale dans les anciens États membres de l'Union : des performances contrastées 79
- La droite radicale dans les nouveaux États membres de l'Union européenne : un effet de « rattrapage » du cas occidental ? 89

Chapitre 4 / LES CONSERVATEURS ET DÉMOCRATES-CHRÉTIENS

LE CENTRE DROIT S'AFFIRME

David Hanley 105

- La campagne 105
- Les résultats : le centre droit entre pouvoir et opposition 107
- Les électeurs de la droite modérée 115
- Les groupes dans le nouveau Parlement 118

Chapitre 5 / LES LIBÉRAUX : L'ÉLARGISSEMENT

Derek Hearl 129

- Les libéraux dans l'Union européenne et au Parlement européen 130
- La campagne des élections de 2004 133
- Les résultats pays par pays 135
- L'élargissement des forces centristes au Parlement : de l'ELDR à l'ALDE et naissance d'un Parti démocratique européen 151

Chapitre 6 / LES PARTIS AUTONOMISTES ET RÉGIONALISTES

LE RÉTRÉCISSEMENT

Lieven De Winter 153

- La famille des partis autonomistes à la veille des élections européennes de 2004 154
- Les résultats électoraux aux élections européennes de 2004 157

- Les élections européennes constituent-elles encore un tremplin électoral pour les partis autonomistes ? 162
- L'impact à court terme de la défaite électorale 163
- L'Europe comme outil de la modernisation idéologique 163
- L'intégration européenne et les changements dans la nature des perspectives politiques des partis autonomistes 166

Chapitre 7 / LE VOTE SOCIALISTE : LES BÉNÉFICES DU « VOTE-SANCTION »

DANS UNE ÉLECTION DE « SECOND ORDRE »

Gérard Grunberg et Gerassimos Moschonas 173

- Juin 2004 : les bénéfiques du vote-sanction 174
- L'évolution des suffrages socialistes par rapport aux élections européennes précédentes 177
- Les socialistes au sein des gauches 182
- Le vote socialiste considéré dans la durée (1979-2004) 184
- Une nouvelle dynamique interne pour le PSE ? 196

Chapitre 8 / LA GAUCHE RADICALE ET LES VERTS DES CONTESTATIONS HÉTÉROGÈNES

Daniel Boy et Jean Chiche 205

- Les niveaux de scores obtenus par la gauche radicale et les Verts 208
- Les structures électorales de la gauche radicale et des Verts 217

Chapitre 9 / LE RÉFÉRENDUM FRANÇAIS DU 29 MAI 2005 L'IRRÉSISTIBLE NATIONALISATION D'UN VOTE EUROPÉEN

Pascal Perrineau 229

- La chronique d'une défaite annoncée 231

- La dynamique du non de 1992 à 2005 234
- Clivage européen et contexte national 240

ANNEXES

<i>Laurent de Boissieu et Jean Chiche</i>	245
• Les résultats des élections européennes dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne	246
• Les groupes politiques au Parlement européen en 2004	280
• Les évolutions des diverses familles politiques au Parlement européen de 1979 à 2004	284
• Les évolutions des effectifs des groupes politiques au Parlement européen de 1979 à 2004	312
• Les résultats du référendum sur la Constitution européenne en Espagne et en France	314
• Cartes	315

Introduction

LA VALSE HÉSITATION ENTRE VOTE EUROPÉEN ET VOTE NATIONAL

Pascal PERRINEAU

Après avoir été pendant des décennies l'affaire réservée des élites gouvernementales, la construction européenne est aujourd'hui prise en charge par les électeurs eux-mêmes. Le Parlement européen est, pour la sixième fois, issu d'une élection au suffrage universel direct, tandis que les référendums sur la question européenne se multiplient. Le Danemark a connu six consultations directes du peuple sur des enjeux européens, la France trois, l'Irlande six, la Suède deux, treize autres pays de l'Union n'ayant été consultés qu'une seule fois et huit jamais. On ne peut plus, dorénavant, parler de « déficit démocratique » de l'Europe !

Un vote européen se fait jour. Les dernières élections au Parlement européen ont eu lieu en juin 2004 dans les vingt-cinq pays de l'Union. Elles permettent de dresser un portrait des courants politiques qui traversent l'Europe. Cependant, l'abstention massive et le vote-sanction contre les gouvernements montrent le difficile accouchement d'une Europe politique et électorale et la prégnance des logiques nationales. Enfin, les référendums français et néerlandais de 2005 viennent de faire la preuve de l'ampleur des malaises nationaux face à une nouvelle étape de la construction européenne : la mobilisation électorale a succédé à l'abstention, les rejets massifs aux votes dispersés, les votes « nationalo-centrés » aux votes en recherche d'Europe. L'analyse n'en paraît que plus essentielle aujourd'hui pour comprendre quelles sont les forces en présence au Parlement européen et pour tenter de prendre la mesure des répercussions du « non » quant au devenir de l'Europe.

— Que nous apprennent les élections de juin 2004 ?

Un véritable espace public européen tarde à naître

Les campagnes électorales des élections au Parlement européen restent très nationales et souvent atones. Jacques Gerstlé et ses co-auteurs parlent de « campagnes escamotées », sans passion et productrices d'un faible intérêt chez les électeurs. Au-delà de l'offre politique qui reste très dispersée et souvent peu lisible, la couverture médiatique est très déficiente – les médias nationaux ont du mal à parler d'Europe – et les enjeux internes continuent à dominer les agendas politiques.

Cette difficulté à « mettre en musique » l'Europe entraîne une démobilisation de l'électorat. Comme l'écrit Anne Muxel, le premier parti européen est celui des abstentionnistes. Abstentionnisme d'autant plus paradoxal que les enjeux de 2004 étaient décisifs : un élargissement sans précédent dans l'histoire de la construction européenne avait précédé de quelques semaines les élections au Parlement de Strasbourg, le Parlement avait vu ses pouvoirs renforcés, le projet de Constitution pour l'Europe était en pleine discussion dans les instances dirigeantes qui composent le Conseil européen. En dépit de ce contexte favorable, l'abstention a touché 54,5 % des électeurs inscrits (elle n'était que de 37 % en 1979 lors des premières élections du Parlement européen au suffrage universel direct). Cela veut-il dire que plus l'Europe monte en puissance, plus celle-ci désintéresse les électeurs ? L'analyse d'Anne Muxel s'inscrit en faux contre cette interprétation hâtive. L'abstentionnisme est beaucoup plus un abstentionnisme de protestation et de sanction des pouvoirs nationaux qu'un abstentionnisme d'indifférence. Le non-usage du vote européen est plutôt le reflet « d'un rapport plus flottant, plus improbable à la décision de voter, voire un changement dans l'imposition normative du droit de vote et plus largement une redéfinition de la place du vote dans la palette des outils d'expression politique [...]. Ces transformations signent moins une panne de la démocratie qu'une transition vers un modèle d'expression citoyenne plus critique, conjuguant vote et non-vote dans un rapport plus complémentaire que d'opposition et d'exclusion réciproque ».

Des élections nationales de second ordre

Pour la petite moitié d'électeurs européens qui se sont rendus aux urnes en juin 2004, le modèle des « élections secondaires », systématisé

par Karlheinz Reif et Hermann Schmitt lors des premières élections européennes de 1979, s'est assez fidèlement appliqué¹. Dans le cadre de ce modèle, les élections européennes sont qualifiées d'élections « simultanées nationales de second ordre ». L'enjeu perçu de ces élections étant moins fort que celui des élections nationales, les résultats des élections européennes sont « surtout influencés par la situation politique dans l'arène nationale au moment où elles se tiennent ». Ainsi, la participation y est moins élevée qu'aux élections décisives, les partis de gouvernement y connaissent un recul plus ou moins marqué selon les cycles électoraux respectifs, et les petits partis radicaux et nouveaux peuvent plus aisément y progresser et même émerger. En juin 2004, la participation a été faible, la sanction des partis gouvernementaux de gauche et de droite a été sévère surtout lorsqu'ils étaient depuis longtemps au pouvoir (cas de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Pologne, de la République tchèque ou encore de la Suède) et les nouvelles formations (la liste Hans Peter Martin en Autriche, Europa Transparant aux Pays-Bas, le parti Nezavisli en République tchèque, Junilistan en Suède), tout comme certains partis de contestation radicale (Vlaams Belang en Belgique, DanskFolkepartij au Danemark, Samoobrona en Pologne, KSM en République tchèque), ont obtenu de bons scores électoraux.

Le renforcement de la droite conservatrice et la dispersion de la droite radicale

Cependant, la contestation nationaliste la plus virulente, venant des milieux de la droite radicale, a connu des destins contrastés. Comme le notent Michael Minkenberg et Pascal Perrineau, à côté de fortes progressions (VB en Belgique, BNP en Grande-Bretagne, LPR en Pologne), on constate aussi de fortes érosions (FPÖ en Autriche, LPF aux Pays-Bas). De toutes les façons, ces contestations nationalistes échouent à se rassembler au plan européen en un pôle ferme d'opposition à la construction européenne et elles se retrouvent éparses dans plusieurs groupes au Parlement (UEN, Indépendance et Démocratie, non-inscrits...). En revanche, du côté de la droite conservatrice et démocrate-chrétienne, il y a un renforcement d'une dominance déjà sensible dans le Parlement sortant. Comme l'écrit David Hanley, « le centre droit

1. Karlheinz Reif et Hermann Schmitt, « *Nine Second Order national Elections : A Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results* », *European Journal of Political Research*, 8, 1980, p. 3-44.

s'affirme ». Les pays nouveaux entrants ont apporté un lot important de députés (69) au PPE qui s'impose comme groupe dominant au Parlement de Strasbourg, loin devant son associé-rival socialiste (268 députés au PPE contre seulement 168 au PSE). Les libéraux sortent affermis de la consultation électorale de juin 2004 et connaissent un renforcement sensible de leur assise électorale. Les libéraux et les démocrates du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE) n'ont jamais été aussi nombreux depuis 1979 et, comme le constate Derek Hearl, leur rôle de « parti charnière » en sortira renforcé.

Gauche morcelée et déclin des votes régionalistes

En revanche, les partis autonomistes et régionalistes connaissent un très sévère déclin dû largement, nous dit Lieven De Winter, à l'arrivée massive des pays de l'Est, pays de « nations avec un État » et où les nationalismes de la périphérie n'ont que peu ou pas d'espace pour exister politiquement. Même handicap, cependant plus léger, pour les socialistes européens. Alors qu'ils arrivent bien à récupérer le vote sanction d'équipes de droite au pouvoir (Autriche, Danemark, France, Pays-Bas), ils pâtissent d'une impopularité relative dans les pays d'Europe centrale et orientale où des partis socialistes, souvent héritiers plus ou moins directs de partis communistes de transition à la recherche d'une nouvelle respectabilité, ne font pas recette. Comme le relèvent Gérard Grunberg et Gerassimos Moschonas, alors que dans quatorze des quinze pays de l'ancienne Union européenne les socialistes dépassent la barre des 20 % de suffrages exprimés, ils ne sont dans cette situation que dans trois des dix pays nouveaux entrants. Dans l'attente d'un vrai « Bad Godesberg² » européen, les peuples européens, particulièrement à l'Est, sont dubitatifs vis-à-vis du projet socialiste pour l'Europe. La « gauche de la gauche » ne semble pas être porteuse d'une alternative plus crédible aux yeux des électeurs. Daniel Boy et Jean Chiche parlent d'une extrême gauche morcelée et tout au mieux stable, par rapport à 1999, à un niveau faible. Ce n'est que dans cinq pays que la « gauche de la gauche » dépasse la barre des 10 % (Chypre, République tchèque, Grèce, Suède, Irlande). L'« autre Europe », dont cette famille prétend souvent être porteuse, ne

2. Au congrès de Bad Godesberg en 1959, le Sozialdemokratische Partei Deutschlands (SPD) a définitivement tourné la page de ses références marxistes et révolutionnaires pour mettre l'accent sur les valeurs d'un socialisme profondément réformiste et démocratique, privilégiant au même titre la liberté, l'égalité et la solidarité.

fait pas vraiment recette dans les urnes. Quant à l'autre alternative qu'auraient pu être les Verts, elle a échoué. Sauf en Allemagne, Autriche et Luxembourg, les partis Verts stagnent ou régressent et ne parviennent pas – hormis le cas letton – à exister dans les pays d'une Europe de l'Est davantage préoccupée par la recherche d'un minimum de bien-être économique que par les questions environnementales.

— À la recherche d'une autre Europe en 2005 ?

Le désir d'un retour à une très stricte « Europe des nations » n'a pas progressé en un quart de siècle de consultations populaires sur l'Europe. En 1979, les groupes communiste et souverainiste rassemblaient à peine 20 % des députés ; en 2005, les groupes d'extrême gauche (GUE), souverainistes (UEN, ID) et non-inscrits – où siègent nombre d'eurodéputés d'extrême droite – en réunissent 18,4 %. En revanche, dans certains pays, la bouderie vis-à-vis de la construction européenne et de ses derniers développements (élargissement, Traité constitutionnel européen) semble forte. Les élections de juin 2004 ont confirmé l'euroscpticisme prégnant au Danemark, en Grande-Bretagne, mais aussi en Suède, aux Pays-Bas, en Pologne et en République tchèque. En France, le haut niveau (49 % des suffrages exprimés) atteint par le « non » au référendum sur le traité de Maastricht, en 1992, a libéré à gauche et à droite un « euroscpticisme à la française » sensible dans les scores atteints par les listes Laguiller (2,3 %), Wurtz (7 %), Chevènement (2,5 %), de Villiers (12,3 %), Le Pen (10,5 %) et Goustat (4 %) en 1994, les listes Laguiller (5,2 %), Hue (6,8 %), Pasqua (13,1 %), Le Pen et Mégret (5,7 % et 3,3 %) et Saint-Josse (6,8 %) en 1999. À cet égard, la sensibilité euroscptique française n'a pas progressé – tout au contraire – en 2004 : les listes d'extrême gauche (3,3 %), communistes (5,2 %), souverainistes (8,8 %), d'extrême droite (9,8 %) et de Chasse, Pêche, Nature, Traditions (1,7 %) ont obtenu toutes ensemble 28,8 % des suffrages, soit un niveau nettement inférieur à celui atteint en 1994 (38,6 %) et en 1999 (40,9 %).

L'issue négative du référendum français du 29 mai 2005 est, dans ce contexte, relativement surprenante et trouve son fondement dans des éléments franco-français qui n'ont souvent qu'un lointain rapport avec la question européenne et le Traité constitutionnel pour l'Europe. Dans une étude réalisée à partir de données recueillies, en novembre 2002, auprès des électors danois et hollandais, un politologue des Pays-Bas a

démontré que les référendums organisés sur des questions d'intégration européenne ne pouvaient que déboucher sur un vote « non » lorsque trois variables nationales étaient réunies : un gouvernement national impopulaire (en mai, le gouvernement Raffarin a battu le record d'impopularité d'un gouvernement sous la Cinquième République), un pessimisme économique et social (la sinistrose de l'opinion publique française est très élevée³) et un sentiment avéré de craintes vis-à-vis de l'immigration (la figure du « plombier polonais » a été convoquée à de multiples reprises par les partisans du « non » qu'ils soient de gauche ou de droite)⁴. Sur aucun de ces trois « fondamentaux » la France n'était dans une position pour que le « oui » l'emporte. Il aurait fallu un vent d'europhilie dans l'opinion ; or, depuis quelques années, l'opinion française n'est plus à l'avant-garde de celle-ci⁵. Le 1^{er} juin 2005, les Pays-Bas ont également rejeté le traité établissant une Constitution pour l'Europe (61,6 % de votes en faveur du non). Les inquiétudes sécuritaires et identitaires ainsi que le contexte de crise politique ont, là aussi, rassemblé tous les refus. L'Espagne, elle, ne connaissait pas l'impopularité gouvernementale et fait partie de ces pays où la « foi européenne » reste forte : l'électorat espagnol a choisi le « oui » à 77 %. Le vote européen est resté un vote européen et n'a pas été encombré par des considérations purement nationales et par les inquiétudes qui taraudent le corps électoral français. En France, les 55 % de votes « non » traduisent le poids des passions hexagonales, d'une passion communiste mal assoupie⁶ qui hante encore la gauche aux passions nationalistes qui taraudent certains milieux de la droite.

3. Fin avril 2005, dans un sondage Sofres Casino, 72 % des personnes interrogées déclaraient « être préoccupées personnellement par le chômage et l'emploi ».

4. Claes H. De Vreese, « Why European Citizens will reject the EU Constitution », Center for European Studies Working Paper, 116, 2004.

5. Dans l'Eurobaromètre de la fin 2004, la France est le pays le plus inquiet (parmi les Vingt-cinq) en ce qui concerne « le transfert d'emplois vers d'autres pays membres où l'on produit moins cher », le deuxième pays le plus inquiet (derrière la Finlande) pour la situation de ses agriculteurs en Europe, le deuxième pays le plus inquiet (derrière la Hollande) quant à « la perte des avantages sociaux ». Enfin, la France est un des quatre pays les moins favorables à « l'élargissement de l'Union européenne à d'autres pays dans les années à venir » (Eurobaromètre Standard, n° 62, mai 2005).

6. Lire, sur ce point, Marc Lazar, *Le communisme, une passion française*, Paris, Perrin, 2002.

Chapitre 1

LES CAMPAGNES ÉLECTORALES EUROPÉENNES OU « L'OBLIGATION POLITIQUE RELÂCHÉE »

Jacques GERSTLÉ,
Laure NEUMAYER, Gabriel COLOMÉ

Une fois de plus, des prévisions vraisemblables ont été déjouées s'agissant des élections au Parlement européen. Alors que le Parlement n'a jamais été doté d'autant de pouvoirs et qu'une actualité chargée a pu mettre en avant l'Union européenne et ses membres, on assiste au record d'abstention toutes élections européennes confondues – qu'on soit neuf pays membres (1979), dix (1984), douze (1989 et 1994), quinze (1999) ou vingt-cinq (2004). On passe de 37 à 55 % d'abstention en vingt-cinq ans avec un élargissement à seize membres. Pour un projet politique placé sous le signe de l'intégration, c'est au moins un paradoxe que ce chapitre propose de traiter à défaut de le résoudre.

Pour l'affronter, l'idéal aurait consisté à observer l'ensemble des pays de l'Union européenne, tant il est vrai, depuis qu'on analyse les élections au Parlement européen, que le poids des considérations nationales y est prédominant. À revoir la littérature, c'est une sorte de leitmotiv qui revient de façon lancinante sans mériter d'être démenti¹. Et pourtant, nous ne pouvons nous permettre de procéder ainsi et sommes contraints au choix qu'il reste à justifier. Nous allons « simplement » retenir quatre

1. *Attribuons le coup d'envoi à K. Reif et H. Schmitt, « Nine Second Order National Elections. A Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results », European Journal of Political Research, 8, 1980, p. 3-44.*

pays, l'Espagne, la France, la Pologne et la République tchèque, comme témoins ou symboles d'un processus peut-être commun de ce que nous nommerons, empruntant à la philosophie politique, une « obligation politique relâchée » à l'égard de l'Union.

— Un échantillon représentatif ? L'Espagne, la France, la Pologne et la République tchèque

Pour justifier cette sélection, il semble acceptable de voir ces unités nationales comme illustrant des contradictions, des oppositions mais aussi des solidarités et des proximités représentatives de processus dialectiques à l'œuvre dans la totalité de l'Union. Ainsi et pour s'en tenir à quelques critères parmi bien d'autres qui pourraient être mobilisés : l'ordre d'adhésion au projet européen qui se confond, parfois, avec la chronologie de la transition démocratique, l'état de développement signalé par les indicateurs économiques classiques, le calendrier électoral, le système électoral, la partition de l'espace partisan et les prises de position à l'échelle internationale.

Tout d'abord, trois générations de membres sont ici en lice. Les fondateurs comme la France, la vague de 1986 avec l'Espagne et celle du dernier élargissement avec la Pologne et la République tchèque. Il était impératif d'observer le comportement des nouveaux venus, comme le titre même de cet ouvrage nous y invitait. En deuxième lieu, on a bien ici une hiérarchie de développement économique qui rend intelligibles des demandes politiques différentes. Les comparaisons du PNB par habitant ou des taux de chômage sont assez parlantes². Ensuite, on se trouve face à des pays qui ont des calendriers électoraux très différents. L'Espagne vient de vivre une alternance toute récente, consécutive à l'attentat du 11 mars 2004 à Madrid, et qui voit la victoire des socialistes. Dès lors, les élections européennes prennent une allure d'élections de confirmation trois mois plus tard. La France vient d'élire, en mars 2004, ses conseillers régionaux et généraux, et a connu une élection intermédiaire assortie d'une sévère sanction du gouvernement en place, et marquée par un sursaut civique (avec une participation électo-

2. C. Deloy, « Les élections dans l'Union européenne et dans les pays candidats en 2003 », dans D. Reynié, *Les Européens en 2004*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 209-273.

rale atteignant 62,3 % au premier tour des élections régionales, alors même que le système électoral avait été modifié et complexifié). En France et en Espagne, le scrutin européen ne précède aucune élection de grande envergure et pourrait donc favoriser l'éclosion de l'enjeu européen *stricto sensu*. En Pologne et en République tchèque, les dernières élections législatives ont eu lieu respectivement en septembre 2001 et en juin 2002. Les gouvernements connaissent une crise ouverte ou larvée, et le scrutin européen est considéré comme un vote-sanction. Les populations ont approuvé par référendum leur adhésion à l'Union européenne avec une participation de plus de 58 % et 77,4 % de *oui* pour la Pologne en juin 2003 et de 55 % de participation pour 77,3 % de *oui* s'agissant des Tchèques quelques jours plus tard. Un an après, l'abstention, lors du scrutin européen chez les dix nouveaux entrants, est montée à 74 %, alors qu'elle restait à 52 % chez les quinze autres. L'écart est troublant entre l'adhésion massive et la participation étriquée dès qu'il s'agit d'élire des parlementaires européens. En particulier, les Tchèques se sont abstenus à 72 % et les Polonais à près de 79 %, frisant le record des Slovaques à 80 %. L'Espagne aura 50 députés européens, la France, 78 députés, la Pologne, 54 et la République tchèque, 24.

Le système électoral est une autre source de différence, car on sait que chaque État organise à sa manière les élections européennes : la France expérimente, après les innovations des élections régionales, encore un nouveau système électoral. En conformité avec la décision du Conseil européen de juin 2002, certes facultative, et pour la première fois, dans des élections européennes, la France est découpée en huit régions en lieu et place de l'unique circonscription nationale précédente. Cela a conduit à la multiplication des listes (168) émanant de 41 formations et à des candidats (3 432) sans têtes de liste à forte notoriété. Dans toute l'Union européenne, on ne comptera pas moins de 452 listes en présence. La France utilise le quotient de Hare pour attribuer les sièges et un seuil d'accès à la représentation fixé à 5 % des suffrages exprimés. Contrairement aux trois autres pays, l'Espagne fonctionne avec une représentation proportionnelle avec liste bloquée dans une circonscription nationale unique, sans panachage ni vote préférentiel. La répartition des sièges s'y fait selon la méthode d'Hondt et il n'y a pas de seuil d'accès à la représentation. Six listes seulement participent aux élections.

Dans les deux nouveaux pays membres, le scrutin européen reprend partiellement les mécanismes électoraux en vigueur au niveau national. En République tchèque, la loi électorale relative aux élections européennes adoptée en juillet 2003 prévoit un scrutin de liste nationale, ce

qui est une première dans le pays. Comme pour les élections législatives, le scrutin est de type proportionnel : les mandats sont distribués, selon la méthode d'Hondt, aux listes (parti ou coalition) ayant franchi le seuil de 5 % des voix. Les circonscriptions électorales sont les mêmes que pour les élections régionales. L'électeur a la possibilité d'émettre un vote préférentiel pour deux candidats sur une même liste. Selon la tradition, on vote le vendredi 11 juin de 14 heures à 22 heures et le samedi 12 juin de 8 heures à 14 heures.

En Pologne, un mode de scrutin avec des listes régionales est établi par la loi du 23 janvier 2004. Le pays est divisé en treize circonscriptions correspondant, dans la majorité des cas, au découpage régional adopté en 1998³. Cette loi comporte deux spécificités : le seuil de représentativité de 5 % des voix pour les partis (8 % pour les coalitions) est calculé au niveau national, ce qui exclut de fait les listes se présentant dans un nombre réduit de circonscriptions. En outre, la répartition des sièges entre les circonscriptions est calculée au prorata de la population, mais elle dépend aussi du taux de participation enregistré dans chacune d'entre elles. Ainsi, la répartition générale des sièges entre les listes est déterminée au niveau national en utilisant la méthode d'Hondt. Les mandats sont ensuite divisés entre les circonscriptions électorales sur la base de la participation enregistrée, selon la méthode Hare-Niemayer⁴. Chaque électeur a également le droit à un vote préférentiel : s'il ne profite pas de cette possibilité, sa voix est automatiquement attribuée au candidat en tête de liste. Le scrutin a lieu le dimanche 13 juin entre 8 heures et 22 heures.

En ce qui concerne l'offre politique, la France présente ce qu'il est convenu d'appeler une tripartition de l'espace politique qui s'est progressivement installée⁵ et qui s'est confirmée spectaculairement en 2002⁶ et jusqu'aux dernières élections régionales de 2004. La droite modérée est

3. *Mais certaines régions sont fusionnées et Varsovie est détachée de la région de Mazovie.*

4. *Cette loi avait pour objectif d'accorder une prime aux circonscriptions où la participation est la plus élevée, en particulier les grandes villes, et de désavantager les circonscriptions rurales où l'abstention est plus importante et où les formations politiques anti-européennes sont plus populaires.*

5. G. Grunberg, É. Schweisguth, « Vers une tripartition de l'espace politique ? », dans D. Boy et N. Mayer (dir.), *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, p. 179-218.

6. B. Cautrès, N. Mayer, « Les métamorphoses du "vote de classe" », dans B. Cautrès et N. Mayer (dir.), *Le nouveau désordre électoral*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 145-160.

divisée sur la question européenne entre europhiles à tendance fédéraliste et eurosceptiques à tendance souverainiste. De même, la gauche exprime des positions allant des fortes critiques de l'extrême gauche et des réserves du PCF aux élans fédéralistes de certains Verts et au soutien temporisateur ou explicite des socialistes. Les souverainistes, purs et durs, sont divisés avec la scission du Front national et du MNR depuis 1998, d'une part, et la dissociation du MPF de Philippe de Villiers et du RPF de Charles Pasqua, d'autre part, même si le Front national affirme une hégémonie indiscutable à l'extrême droite. En Pologne et en République tchèque, la division tripolaire des scènes politiques entre conservateurs, libéraux, sociaux-démocrates, ne correspond pas aux positionnements partisans sur l'intégration européenne⁷. Si les partis sociaux-démocrates et libéraux sont favorables à une intégration politique et économique poussée, la plupart des partis conservateurs, à l'exception des démocrates-chrétiens, développent des visions intergouvernementalistes. Ils critiquent le caractère « fédéraliste » de l'Union européenne et défendent des positions « euroréalistes », qui consistent à soutenir l'entrée dans l'Union mais à en critiquer les conditions. Les héritiers des anciens partis communistes sont partagés entre une adhésion au modèle communautaire pour les formations converties à la social-démocratie (le SLD polonais), et la dénonciation de l'absence de dimension sociale de la construction européenne, pour les partis plus fidèles à l'idéologie marxiste (le KSCM tchèque).

Enfin, en matière européenne et internationale, l'attitude à l'égard de l'Union mesurée par l'*Eurobaromètre* est assez révélatrice d'un état de l'opinion : l'Espagne est à 64 % favorable à l'appartenance à l'Union européenne, tandis que la France et la Pologne ne la soutiennent qu'à proportion de 43 % et la République tchèque, de 41 %⁸. Mais les considérations internationales et européennes ont permis à l'Espagne et aux pays d'Europe centrale de se retrouver sur des positions nettement atlantistes s'agissant de l'intervention en Irak⁹ et sur des positions

7. L. Neumayer, « L'impact de la future adhésion à l'Union européenne sur les structures politiques des pays d'Europe centrale : l'usage de la thématique européenne dans les compétitions politiques », dans A. Roger (dir.), *Des partis pour quoi faire ? La représentation politique en Europe centrale et orientale*, Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 123-142.

8. Commission européenne, « Eurobarometer 2004.1. Public Opinion in the Acceding and Candidate Countries. First Results », mai 2004 (enquêtes réalisées en février-mars 2004).

9. D. Reynié, *La fracture occidentale. Naissance d'une opinion européenne*, Paris, La Table ronde, 2004.